



**LES AVIS ET
RAPPORTS**
DU CESIER

Budget Supplémentaire

Année 2020

Adopté en réunion du Bureau du 3 juillet 2020

Avis du Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est

Présenté par :

Jean-Paul NOLLET, Président,

Andrée BUCHMANN, Rapporteure,

au titre du pôle Finances et administration régionale.

Le Bureau du Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est
a voté le présent avis à l'unanimité.

PRÉAMBULE

Le budget supplémentaire (BS) pour l'année 2020, qui affiche un montant total de 510,9 M€ en crédits de paiements, s'inscrit dans un contexte totalement inédit. La région Grand Est a particulièrement souffert des conséquences de la crise et de grandes incertitudes pèsent sur le territoire pour le long terme.

Au regard des mesures prises et de la plupart des ajustements proposés dans ce BS, le CESER salue la très forte réactivité et l'engagement de la Région pour faire face à la crise sanitaire et ses conséquences. Il exprime également ses attentes quant à la traduction opérationnelle des mesures définies dans le cadre du Business Act et de la Conférence Sociale.

Par ailleurs, le CESER rappelle que c'est sur la base des réponses à l'urgence climatique qu'il faut construire un nouveau pacte environnemental, social et économique.

Afin que la Région puisse s'inscrire dans une démarche volontariste et mettre en œuvre l'ensemble des actions nécessaires à la relance de la dynamique de développement du territoire régional, le CESER insiste sur l'importance du soutien de l'État auprès des collectivités régionales. Il ne comprendrait pas que, compte tenu de leur implication dans la lutte contre les effets de la crise sanitaire, les Régions soient évincées de la nécessaire solidarité nationale. Le CESER suggère aussi qu'un traitement différencié soit opéré en toute équité, en fonction de l'ampleur des répercussions de la crise sur les différents territoires.

I. RECETTES ET ENDETTEMENT

La structure des recettes de la collectivité la rend sensible aux aléas de la conjoncture économique et de la consommation. La Région dispose de recettes plus dynamiques mais également plus volatiles. De plus, au fil des réformes, elle n'a plus qu'une faible autonomie fiscale sur 7% de ces recettes.

Dans l'actuelle situation de crise, cette vulnérabilité se traduit par une perte nette de recettes de fonctionnement de plus de 62 M€, notamment liée à la diminution des montants de TVA, de taxe sur les certificats d'immatriculation ou de part modulable de la TICPE inscrits pour 2020.

Le CESER réitère sa demande, d'une part, d'un traitement particulier en matière de recettes, au regard de la situation spécifique du Grand Est dans la crise Covid, d'autre part, que la Région acquière davantage d'autonomie fiscale afin de réorienter les priorités vers une évolution des modèles économiques, sociaux et environnementaux. Il suggère également d'optimiser la mobilisation des fonds européens afin d'en faire mieux bénéficier les acteurs du territoire régional.

Concernant l'endettement, le CESER note l'inscription d'un emprunt de 26 M€ pour équilibrer ce BS. L'endettement annuel net (EAN) qui sera constaté lors du compte administratif pour l'année 2020 devrait donc dépasser les 90 M€ pour l'exercice 2019.

Au regard de ce BS, la capacité de désendettement devrait subir une dégradation acceptable en 2020 et il sera nécessaire d'être vigilant concernant l'évolution de ce ratio ainsi que de l'ensemble des indicateurs financiers au cours des futurs exercices.

II. DÉPENSES D'INTERVENTION

Ce BS transcrit les différents ajustements en matière de dépenses et fait état d'un solde de + 111,2 M€ en dépenses d'investissement et d'un solde de - 45 M€ en dépenses de fonctionnement.

Le CESER s'interroge sur certaines annulations et reports prévus en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI) qui nécessiteraient davantage de précisions. Il précise que le rattachement des dépenses relatives à la culture et au tourisme à celles de l'ESRI introduit un manque de lisibilité.

Le CESER réitère sa demande d'une évaluation du dispositif 4.0 rendue d'autant plus indispensable par le développement de l'enseignement à distance durant la période de confinement engendrée par la crise sanitaire. De plus, il rappelle l'impérieuse nécessité de mettre en place rapidement un plan de formation à l'usage numérique, encadrant et sécurisant l'évolution du digital dans la société.

En 2020, le financement de l'apprentissage est entré dans une phase de transition suite à la perte de cette compétence par la Région. Le CESER demande que la Région soit vigilante afin que l'apprentissage dispose de moyens suffisants pour assurer ses missions dans cette phase transitoire.

Plus globalement, le CESER rappelle l'importance, pour l'amélioration continue et la transparence de l'action publique, de mener des évaluations de l'ensemble des politiques régionales.

Dans le domaine des transports, le CESER rappelle la nécessité de redonner confiance aux usagers des transports collectifs et demande à la Région de construire un véritable plan d'actions pour l'élaboration d'une politique incitative en matière de mobilités avec l'ensemble des autres autorités organisatrices de la mobilité (alternatives à la voiture individuelle, incitations financières, durée de validité des titres...).

Cette politique incitative, qui permettra une meilleure maîtrise budgétaire, doit également inclure un plan de déplacement pour les agents de la collectivité, voire pour les élus et les membres du CESER.

III. RESSOURCES ET MOYENS GÉNÉRAUX

Les contraintes budgétaires, actuelles ou à venir, vont vraisemblablement impacter les ressources humaines de la Région. Le CESER souhaite que tous les agents de la Région, soient préservés dans les prestations sociales dont ils bénéficient, et s'agissant des contractuels, confortés.

CONCLUSION

La situation financière de la collectivité s'avère préoccupante pour 2020 et de plus fortes inquiétudes pèsent sur les exercices 2021 et 2022 si la Région ne bénéficie pas de recettes supplémentaires. En effet, elle sera alors contrainte de procéder à des choix drastiques qui pourraient nuire au développement du territoire compte tenu de la part des dépenses d'intervention dans les dépenses de la Région.



Retrouvez toutes les infos du
CESER Grand Est sur internet :
www.ceser-grandest.fr

Suivez-nous

sur les réseaux sociaux pour ne
rien manquer de nos actualités :

 @cesergrandest

 @ceserge

Site de Châlons-en-Champagne

5, rue de Jéricho - CS70441 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 31 79

Site de Metz

1 Place Gabriel Hocquard - CS 81004 - 57036 Metz Cedex 01
Tél : 03 87 33 60 26

Site de Strasbourg

1 Place Adrien Zeller - BP 91006 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 15 68 00